

Bitcoins chez les buralistes, convergence entre digital et proximité

Grâce à un accord avec la société Keplerk, certains buralistes faciliteront bientôt l'achat de cette cryptomonnaie hautement spéculative.

PAR ALEXANDRA OUBRIER

@AlexOubrier

+ EMAIL aoubrier@agefi.fr

L'idée de départ était simple : rendre le *bitcoin* accessible au grand public. L'équipe de Keplerk, composée pour moitié de profils techniques et pour moitié de spécialistes du développement de produit et de la distribution, a d'abord pensé à commercialiser des bornes, sortes de distributeurs automatiques. Mais le coût du matériel et de la maintenance était trop élevé, la jeune entreprise s'est alors orientée vers un réseau de vente existant, qui est par ailleurs à la recherche de relais de croissance : les buralistes. Grâce à un accord avec la société Bimedia qui commercialise des systèmes d'encaissement, Keplerk a pu trouver un réseau de distribution habitué depuis longtemps à vendre des produits dématérialisés, recharges téléphoniques, monnaie électronique... C'est là tout le paradoxe de ce modèle : Keplerk mise sur un réseau de distribution physique pour vendre un bien immatériel accessible en ligne. C'est aussi un moyen d'assurer une passerelle entre les deux mondes, le réel et le virtuel. « Nous voulions dissocier les mécanismes techniques et économiques du processus d'achat de bitcoin », explique Adil Zakhar, directeur de la stratégie et du développement de Keplerk. *L'explication est assez complexe, elle prend beaucoup de temps, donc on ne peut pas imaginer vendre des bitcoins à des millions de consommateurs si on ne simplifie pas le processus. Et pourtant, les consommateurs sont très intéressés, la demande existe. C'est pourquoi nous avons développé un service qui gère toute la complexité*

de l'acquisition de bitcoins et en facilite la gestion et l'utilisation. » Le service sera donc accessible via une API (interface de programmation) reliée aux systèmes de caisse des buralistes équipés par Bimedia, après mise à jour logicielle et activation.

ACCOMPAGNEMENT

Un acheteur pourra donc acquérir pour 50, 100 ou 250 euros de *bitcoins* et devra acquitter une commission de 7 %. En échange, le buraliste lui remettra un ticket avec un QR code et un code alphanumérique. L'acheteur devra ensuite télécharger l'application Keplerk ou se connecter au site web et saisir ce code, créer un compte, fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile, faire un *selfie*. Keplerk a confié à un tiers la vérification de ces données, qui peuvent donner lieu à une demande d'informations supplémentaires par visioconférence. Keplerk joue le rôle de courtier entre des plates-formes de minage ou d'échange de *bitcoins* auprès desquels il achète les *bitcoins* pour pouvoir les revendre à ses clients, mais la société héberge et conserve les *bitcoins* en sécurité dans ses propres infrastructures. « Nous offrons le *wallet* à nos clients pour leur éviter d'avoir à gérer leurs clés publiques et privées », souligne Adil Zakhar, mais ils peuvent déposer leurs *bitcoins* dans d'autres *'wallets'* s'ils le souhaitent, y compris des *'wallets'* physiques », à l'instar de Ledger qui commercialise les siens sous forme de « *devices* » ressemblant à une clé USB ou à une mini-

tablette électronique. Ensuite, les clients peuvent vendre leurs *bitcoins* ou s'en servir pour faire des achats en donnant l'adresse de leur *wallet*. La société assure qu'elle sera en mesure d'accompagner ceux qui en auront besoin. « Nous mettons en place une *'hotline'*, une foire aux questions, des tutoriels vidéo pour répondre aux questions des clients », indique Adil Zakhar. Un test est en cours auprès de quelques buralistes parisiens, le déploiement commencera en 2019 après des ajustements si nécessaire.

Les dirigeants de Keplerk ont également rencontré l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour présenter leur offre, mais l'activité n'étant pas régulée pour l'instant. Les autorités de régulation (AMF, ACPR, Banque de France) ont tout de même rappelé que les cryptoactifs étaient des « *actifs spéculatifs, peu adaptés aux profils d'investisseurs particuliers non avertis* » dont l'achat/vente s'effectue « *en*



Un acheteur pourra acquérir pour 50, 100 ou 250 euros de bitcoins et devra acquitter une commission de 7 %. En échange, le buraliste lui remettra un ticket avec un QR code et un code alphanumérique.

debors de tout marché réglementé », insistant sur la volatilité, l'absence de cours légal et les risques de piratage. Selon le magazine *Challenges*, l'AMF estime que plus d'un million d'investisseurs auraient ainsi perdu 500 millions d'euros cette année dans des arnaques aux cryptomonnaies. Pas de quoi dissuader Keplerk, qui n'a rien à voir ni avec Kepler Cheuvreux, ni avec Kepler Capital Markets. L'annonce de son prochain lancement a fait tellement de bruit, y compris à l'étranger, que la société, qui travaille sur d'autres offres pour des cibles plus averties justement, prépare déjà son internationalisation. ■